Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
QUALITÉ ET SÉCURITÉ ONT TOUJOURS ÉTÉ ASSURÉES

L'Île-Perrot, le 23 septembre 2021 — Jusqu'au 5 septembre dernier, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot était cliente et partenaire du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot. En tout temps, la qualité des services a été excellente. Contrairement à ce que prétend NDIP, partout, sur l'ensemble du territoire desservi, la sécurité des citoyens et des biens a été assurée. Le schéma de couverture de risques de la MRC (qui assure la sécurité et la qualité des services) a toujours été respecté.

« *Il semble que de prétendre que la sécurité n'était pas assurée est une justification pour imposer une caserne d'au moins 8 millions $, plus d'autres frais, à la population de NDIP. Concrètement, le schéma de couverture de risques incendie de la MRC a toujours été respecté* » observe Pierre Séguin, maire de L'Île-Perrot. « *Aussi, en prévision du nouveau schéma, nous avons tendu la main à NDIP pour améliorer la couverture de sécurité incendie sur nos territoires. Mais le seul objectif de NDIP a toujours été de transférer la caserne sur son territoire. Pourtant, des approches moins coûteuses auraient pu être mises de l'avant pour améliorer un service déjà performant.* »

Cette décision risque d'être également plus coûteuse pour l'ensemble des citoyens de l'île. Déjà, les frais liés à cette nouvelle infrastructure seront très importants pour NDIP. Cette décision limite également les collaborations qui permettraient d'optimiser les ressources et les services sur l'île. De fait, NDIP a confié la gestion de sa caserne à Pincourt; ce qui implique une gestion unique de deux casernes, au lieu de travailler à quatre. Malgré les ententes de collaboration nécessaires en vertu du schéma de la MRC, cette approche augmente les achats de matériels et une hausse des ressources. Ces dépenses supplémentaires ne seraient pas toutes nécessaires dans une approche d'optimisation; tout en assurant une excellente qualité de service et une grande sécurité aux résidants de l'île.

Pourtant, L'Île-Perrot a toujours préconisé une approche de collaboration. De son côté, NDIP a semblé accepter cette orientation en décembre 2019. Cependant, malgré l'annonce d'un comité technique visant une optimisation des services sur l'île, jamais VIP n'a été convié à une rencontre. « *En réalité, NDIP a travaillé avec Pincourt pour gérer la caserne qu'elle voulait sur son territoire. Jamais, concrètement, il n'y a eu une véritable volonté de collaborer. Que NDIP veuille améliorer plus encore la desserte de couverture incendie, c'est tout à fait légitime* » convient Pierre Séguin. « *Mais de prétendre que la sécurité de la population était en cause est d'une mauvaise foi désolante. Il s'agit d'une orientation politique. Point. Que NDIP assume sa décision sans faire porter l'odieux de ses dépenses sur le dos de VIP, parce que c'est objectivement et totalement faux.* »

Le maire regrette également l'attitude mal avisée de NDIP qui, en juillet dernier, a fait appel au Service de sécurité incendie de la Ville de Pincourt pour une activité de prévention auprès de jeunes. Pourtant, le contrat de service entre VIP et NDIP était actif jusqu'au 5 septembre 2021. « *Il s'agit d'un manque de respect envers l'ensemble des pompiers de l'île. Cette attitude nuit au climat de travail des casernes.* »

« *Tout cela est motivé par des intérêts qui se comprennent aussi à cause de la division des villes. C'est totalement contreproductif. Nos populations méritent mieux. Un regroupement municipal sur notre île permettrait une gestion beaucoup plus responsable de nos ressources et une meilleure offre de nos services* » conclut le maire Séguin.

– 30 –

Source et informations
Alexandra Desrochers, attachée de presse
adesrochers@ile-perrot.qc.ca